

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022_2_1



Date de convocation :
30 décembre 2021

Date d'affichage :
30 décembre 2021

OBJET :

Ecoulement eau

Germeville

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 7

Nombre de conseillers

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ORADOUR

Séance du 4 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 janvier, à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

M. BERTRAND Pascal Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, M. LAVERGNE Didier, Mme MONTOUX Carole, M. SYLVESTRE Thierry, M. SICARD Eric

Excusé(s) : Mme ECHAROUX Nadine, Mme MAUFRAS Angélique, M. SYLVESTRE Erwan

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au conseil la nécessité d'inscrire au budget primitif certaines dépenses.

Il rappelle que le conseil peut effectuer des délibérations budgétaires spéciales avant le vote du budget primitif, prévues à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les dépenses à inscrire au BP 2022 sont les suivantes :

- Bernard TPGT : 1 967.58€ HT soit 2 361.10€ TTC
- Bernard TPGT : 325.00€ HT soit 390.00€ TTC

Ces travaux de récupération des eaux pluviales seront imputés à l'article 2315 Opération 147.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

